

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 14 novembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/58
Rapporteuse : Mme Marina ALBERTI

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/58 concernant la création d'une zone à trafic modéré aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 395'000.- TTC pour financer les études nécessaires à la pacification des vitesses aux chemins des Cottages, des Pâquerettes, du Chêne et de Bourgogne ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

L'amendement proposé par Mme Béatrice Enggist supprimant le crédit de CHF 35'000.- destiné au concours d'une œuvre d'art est refusé par 57 non, 21 oui et 6 abstentions.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 70 oui, 11 non et 5 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 15 novembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

